

# SURVEILLANCE DES MARCHES PUBLICS : PRINCIPES ET EXPERIENCES NATIONALES

AFRIQUE DU SUD

PRESENTEE PAR:

MENDOE  
NTSWAHLANA

Titre:  
*RESPONSABLE DES  
ACHATS*

Date 25 JANVIER 2024



**national treasury**

Department:  
National Treasury  
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA



# CONTENU

1. Introduction
2. Cadre réglementaire
3. Transparence et responsabilité
4. Expérience nationale

# INTRODUCTION

# Introduction

## Les marchés publics jouent un rôle essentiel dans

- opérations gouvernementales,
- l'allocation efficace des ressources et
- promotion du développement économique.

Il est essentiel de présenter au public les principes fondamentaux qui sous-tendent un système efficace de marchés publics, à savoir la transparence, la concurrence, l'équité, la responsabilité et l'efficacité. Insister sur le fait qu'en l'absence d'un contrôle adéquat, ces principes peuvent être compromis, entraînant des problèmes potentiels tels que la corruption et la mauvaise gestion.

# Principes des marchés publics

L'article 217 de la Constitution stipule :

- (1) Lorsqu'un organe d'État dans la sphère nationale, provinciale et locale de gouvernement ou toute autre institution identifiée dans la législation nationale , des marchés de biens ou de services , il doit le faire selon un système qui est juste, équitable, transparent, concurrentiel et rentable.
- (2) Le paragraphe (1) n'empêche pas les organes de l'État ou les institutions mentionnées dans ce paragraphe de mettre en œuvre des politiques de passation de marchés prévoyant :
  - a) des catégories de préférence dans l'attribution des contrats ; et
  - b) la protection ou l'avancement des personnes, ou des catégories de personnes, défavorisées par une discrimination injuste.
  - c) une législation nationale doit prescrire un cadre dans lequel la politique mentionnée au paragraphe (2) doit être mise en œuvre.

# Principes des marchés publics

- L'équité - des règles du jeu ouvertes et équitables et une évaluation impartiale
- Équitabilité - prise en compte des injustices historiques, mise en place de règles du jeu équitables et résultats inclusifs
- Transparence - Le processus doit être ouvert, accessible et facilement compréhensible par toutes les parties prenantes.
- Compétitivité - une concurrence loyale garantit le meilleur rapport qualité-prix et empêche le favoritisme.
- Rentabilité - obtenir la meilleure valeur possible pour les fonds publics dépensés, et pas seulement le prix le plus bas. Pour cela, il faut prendre en compte des facteurs tels que la qualité, les coûts du cycle de vie et l'impact social.

# **CADRE REGLEMENTAIRE**

# PRINCIPALE LÉGISLATION PRIMAIRE PRÉVOYANT UNE FONCTION LIÉE AUX MARCHÉS PUBLICS

- La Constitution de la République d'Afrique du Sud, loi 108 de 1996.
- Loi sur la gestion des finances publiques, loi 1 de 1999.
- Gouvernement local : Loi sur la gestion des finances municipales, loi 56 de 2003.
- Loi sur le cadre de la politique de passation de marchés préférentiels, loi 5 de 2000.
- Loi sur l'Agence de l'informatique de l'État, loi 88 de 1998.
- Loi sur le Conseil pour le développement de l'industrie de la construction, loi 38 de 2000.
- Loi sur l'autonomisation économique des Noirs, loi 53 de 2003.



**TRANSPARENCE ET RESPONSABILITE**

# MESURES DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILITE

## Publication d'appel d'offres :

- Le portail du gouvernement publie tous les appels d'offres, garantissant ainsi la transparence.
- Plan de passation de marchés : toutes les opportunités de passation de marchés prévues sont publiées à l'avance et font l'objet d'un suivi.
- Données relatives aux marchés publics : les données relatives aux marchés publics sont mises à la disposition du public dans le cadre de la norme OCDS (Open Contracting Data Standard).

## Audits et revisions :

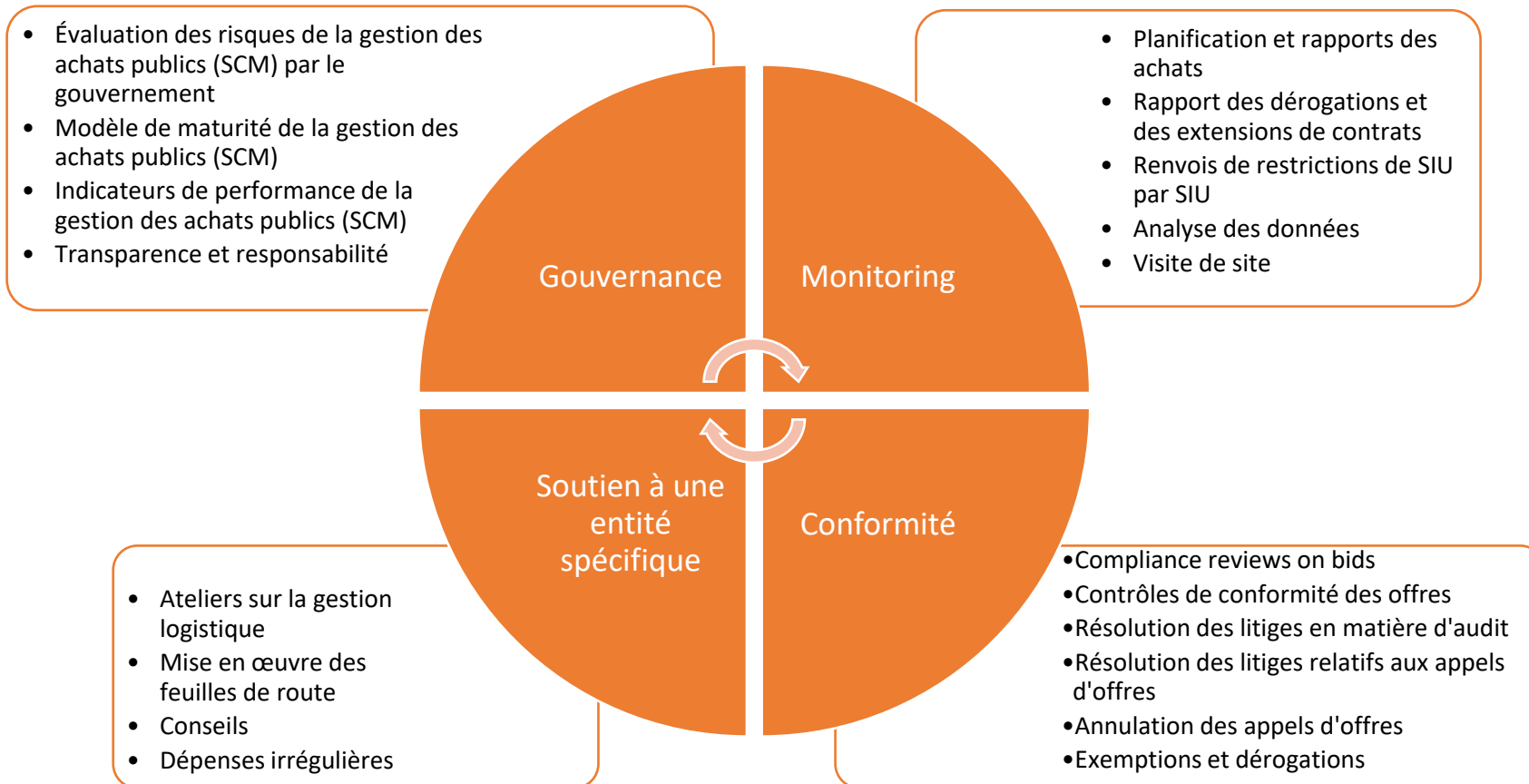
- Les audits réguliers de l'auditeur général fournissent une évaluation indépendante.

# AUDITS ET REVISIONS

L'OCPO n'effectue pas d'audits des marchés publics.

Cette responsabilité incombe aux fonctions d'audit interne et à l'auditeur général d'Afrique du Sud.

L'OCPO dispose toutefois d'une unité de gouvernance, de contrôle et de conformité qui soutient les institutions, comme le montre le diagramme ci-dessous.



# OVERSIGHT INSTITUTIONS AND RESPONSIBILITIES

## **Trésor public :**

- Il est chargé de définir les politiques et les règlements, de fournir des orientations et de contrôler le respect des règles.

## **Bureau du responsable des achats :**

Veiller au respect des politiques et des lignes directrices en matière d'achats.

## **Auditeur Général :**

- Effectue des audits pour garantir la responsabilité et le respect des règlements financiers.

**EXPERIENCE NATIONALE**

# Public Procurement Bill

## État d'avancement de l'examen du projet de loi sur les marchés publics et des réglementations connexes.

### OBJECTIF GLOBAL DU PROJET DE LOI

- Le projet de loi vise à créer un cadre réglementaire unique pour les marchés publics et à éliminer la fragmentation des lois qui traitent de la passation des marchés dans le secteur public, notamment par les moyens suivants—
  - a) déterminer les exigences générales en matière de passation de marchés ;
  - b) prévoir un cadre de passation de marchés préférentiels ;
  - c) établir un Bureau des marchés publics au sein du Trésor public et définir ses fonctions ;
  - d) définir les fonctions des trésors provinciaux et des entités adjudicatrices ;
  - e) prévoir des mesures pour assurer l'intégrité du processus de passation de marchés ;
  - f) prévoir le pouvoir de prescrire différentes méthodes de passation de marchés et de processus de soumission ;
  - g) prévoir des mécanismes de résolution des différends ;
  - h) et prévoir l'abrogation et l'amendement de certaines lois.

# MAPS Assessment

- L'objectif de l'évaluation MAPS (Methodology for Assessing Procurement Systems) est d'aider le gouvernement sud-africain à élaborer un **plan de réforme de son système de passation des marchés publics** en mettant l'accent sur les principes fondamentaux de **transparence, de responsabilité et d'optimisation des ressources**. Le travail analytique évaluera les forces, les faiblesses et les lacunes du système et le comparera aux pratiques internationales à l'aide de l'outil MAPS II.
- MAPS est un outil universel et la référence pour évaluer les systèmes de marchés publics. Le cadre analytique de la méthodologie de base repose sur quatre piliers :
  - i. le cadre juridique et politique existant régissant les marchés publics dans le pays;
  - ii. le cadre institutionnel et la capacité de gestion;
  - iii. le fonctionnement du système et la compétitivité du marché national; et
  - iv. la responsabilisation, l'intégrité et la transparence du système de passation des marchés.

# INITIATIVES DE TIC POUR LA GESTION LOGISTIQUE

- Le **portail e-Tender** a été développé pour permettre aux organes de l'État de publier les appels d'offres, les plans de passation de marchés et les résultats des procédures d'appel d'offres sur une plateforme centrale. Les soumissionnaires potentiels, y compris les PME, peuvent ainsi accéder plus facilement aux marchés publics.
- La **base de données centrale des fournisseurs (CSD)** a été introduite en tant qu'outil centralisé pour l'enregistrement des soumissionnaires/fournisseurs potentiels afin de promouvoir la transparence dans le système de passation des marchés. La CSD est reliée au CIPC, au SARS et aux coordonnées bancaires des soumissionnaires potentiels.
- L'OCPO a créé un **entrepôt de données** pour toutes les données relatives aux marchés publics dans le but de créer une vue centralisée des activités d'approvisionnement grâce à l'importation de données non structurées de divers systèmes sources, enrichir les données pour rendre les données source originales significatives pour l'analyse et la visualisation des données structurées dans un format de tableau de bord centralisé, Rapports de gestion intégrés et automatisés. Cela se fait par l'élaboration d'une norme de classification et de codification normalisée et la mise en place d'un entrepôt de données avec logiciel de visualisation frontale.



# Tableau de bord de transparence

- Un tableau de bord de transparence a également été mis en œuvre sur le portail eTender en décembre 2022.
- Le tableau de bord est conçu conformément à la norme sur les données ouvertes relatives aux marchés (OCDS), qui est une norme internationale sur la publication des données d'approvisionnement.
- Certaines fonctions offertes par le tableau de bord comprennent les éléments suivants;
  - **Virtualisation des données** – les tableaux de bord permettent plusieurs virtualisations d'éléments clés des marchés publics. Il s'agit notamment des « plus grands fournisseurs », des plus gros contrats, des plus grandes entités contractantes, etc.
  - **Application Procurement Interface (API)** – Cette API permet aux membres du public, aux médias ou à toute organisation de la société civile de s'intégrer au portail eTenders afin de

# Renforcement des capacités et développement des compétences

## Professionalisme éthique

**TR16A.8: Respect des normes éthiques**

**TR16A.9: Éviter les abus du système de gestion logistique**

- Codes de conduite
  - Note de pratique n° 4 de 2003 - Code de conduite pour les praticiens de la gestion du cycle de vie des produits (5 décembre 2003)
  - Circulaire 4 de la PFMA - Code de conduite pour les comités d'adjudication des offres (BAC) (24 mars 2006)
- Déclarations
  - Tous les comités d'adjudication doivent demander à leurs membres (et aux observateurs) de remplir une « DÉCLARATION D'INTÉRÊT ET DE CONFIDENTIALITÉ » et d'en conserver une trace à des fins d'audit.

## Professionalisation de la gestion logistique en Afrique du Sud

### Conseil intérimaire de gestion de la chaîne d'approvisionnement

**L'objectif du Conseil intérimaire de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (GCA) est de professionnaliser la GCA dans le pays.**

Le Conseil intérimaire de la gestion de la chaîne d'approvisionnement jettera les bases de l'établissement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en tant que discipline au sein du système éducatif sud-africain ; il définira un ensemble national de normes et de standards en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement ; il élaborera un cadre pour l'évolution de carrière qui permettra la progression, l'articulation, la portabilité, la transférabilité et la reconnaissance ; et il développera un cadre pour la conduite professionnelle éthique.

### École nationale d'administration

L'école nationale d'administration est chargée de professionnaliser le secteur public comme indiqué dans le CADRE NATIONAL POUR LA PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR PUBLIC - OCTOBRE 2022.

L'OCPO travaillera en étroite collaboration avec l'ENA sur les questions relatives à la professionnalisation de la discipline des marchés publics.

Thank You!